

LA CHARTE DE CHENINE

1

Priorité de l'enseignement en présentiel :

Les écoles et l'enseignement en présentiel sont essentiels pour la majorité des étudiants et des communautés.

2

Enrichissement de l'enseignement :

*Les technologies éducatives peuvent *bonifier et enrichir l'enseignement*, mais ils ne peuvent pas remplacer ou substituer à ce dernier.*

3

Accès public universel :

*L'accès aux technologies éducatives doit être *public, universel et gratuit pour toutes et tous les apprenants*.*

4

Valeur ajoutée des technologies éducatives :

*Les technologies éducatives devraient être adoptées lorsqu'elles offrent une *valeur ajoutée à l'enseignement-apprentissage*.*

5

Innovation soutenue par la recherche :

*L'utilisation de la technologie doit être soutenue *par la recherche et doit faire l'objet de mesure des retombées effectives*.*

6

Mesure des risques :

*Les stratégies en matière de technologies éducatives devraient *tenir compte des risques* tels que la surexposition aux écrans.*

7

Conception inclusive :

*Les technologies éducatives devraient *favoriser l'inclusion, la compréhension et la collaboration entre les cultures, les identités et les langues*.*

8

Appui de la profession enseignante :

*Les technologies éducatives devraient *valoriser, inclure et enrichir la pratique et le jugement professionnel des enseignant.e.s*.*

9

Responsabilité morale :

*Les entreprises des technologies éducatives devraient *payer les impôts des sociétés équitables*.*

10

Apports à la société :

*Les technologies éducatives devraient viser à *améliorer la société*.*

CO-LABORATOIRE CANADIEN

CHENINE

**CHANGEMENT,
ENGAGEMENT
ET INNOVATION
EN ÉDUCATION**